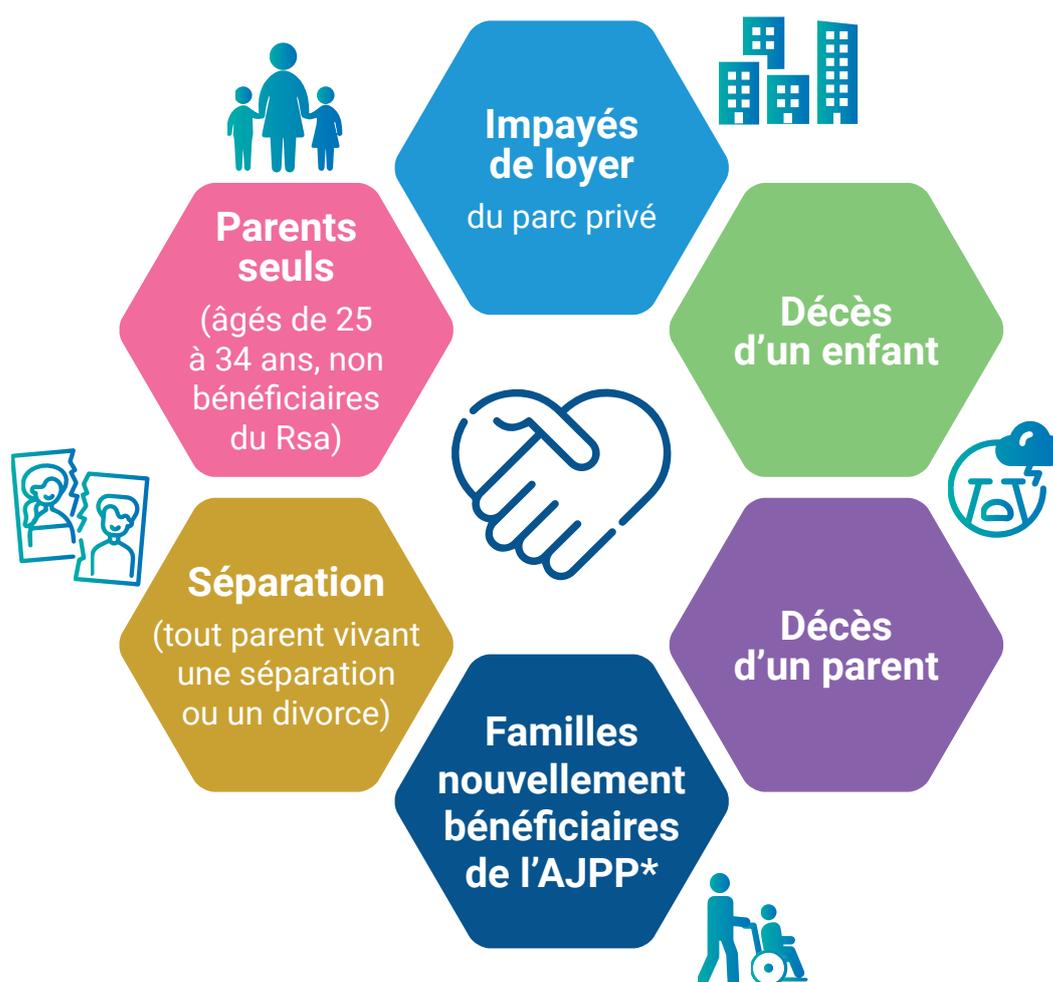


L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL À LA CAF

Vous êtes allocataire avec un ou plusieurs enfants à naître ou à charge au titre des allocations familiales.

Vous avez déclaré à la Caf une des situations suivantes :



Vous allez être contacté par un travailleur social par courrier ou téléphone qui vous proposera un rendez-vous.

* AJPP: Allocation journalière de présence parentale

Un accompagnement individuel adapté à votre situation vous **sera proposé** pour vous :

- Aider à accéder à vos droits,
- Soutenir dans vos démarches,
- Accompagner dans votre nouvelle organisation familiale,
- Orienter vers des partenaires, associations et organismes spécialisés.

L'accompagnement se réalisera dans le respect, la confidentialité et la neutralité.

Les rendez-vous auront lieu sur un site Caf, à votre domicile ou dans un lieu à proximité de chez vous.

**En complément de
l'accompagnement
individuel, la Caf
propose
près de 200
réunions d'information
et ateliers collectifs
chaque année.**



ATELIER FUTURS PARENTS

DROITS ET DÉMARCHES

Un rendez-vous pour **s'informer**
sur les **démarches administratives**
lors de la grossesse et à la naissance
de votre enfant.



Pour toute information, contactez le **01 49 35 47 48**.